

# REGLEMENT COMPLET DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE FNAC NIMES 03 au 08 Février 2012



## ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société RELAIS FNAC, société par actions simplifiée au capital de 74.070 euros dont le siège social se situe au 9 rue des Bateaux-Lavoires 94868 Ivry sur Seine cedex - RCS Créteil 775 661 390 prise en son établissement de Nîmes organise, dans le cadre du Festival Ecrans Britanniques 2012 un concours intitulé «écrans britanniques », qui aura lieu **du vendredi 3 FEVRIER 2012 à partir de 18h30h au mercredi 08 FEVRIER 2012 à 19h.**

## ARTICLE 2 : PERSONNES CONCERNEES

Ce concours est réservé aux amateurs et est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des photographes professionnels, des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et de leur foyer (même nom, même adresse).

Les participants peuvent être mineurs ou majeurs. Dans le premier cas, ils doivent pouvoir justifier leur participation par une autorisation parentale.

## ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription au concours est gratuite.

La fiche d'inscription précisant nom, adresse, n° de téléphone et comportant l'autorisation de représentation gratuite de la photo réalisée à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur) sera disponible à l'accueil de la FNAC Nîmes ou sur demande par mail à [resp.com.nimes@fnac.tm.fr](mailto:resp.com.nimes@fnac.tm.fr).

Les inscriptions sont ouvertes du **mercredi 1<sup>er</sup> février 2012 au mercredi 8 février 2012 à 19h inclus**, uniquement à l'accueil de la FNAC Nîmes, la Coupole des Halles, 22 bd Gambetta.

Une seule inscription par personne.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours par un participant entraînera l'élimination de l'équipe concernée.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

## ARTICLE 4 : PRINCIPE DU CONCOURS

Le concours débute le **vendredi 03 février 2012 à 18h30**, jour de l'inauguration du Festival Ecrans Britanniques au Carré d'Art, 16 Place de la Maison Carrée 30000 Nîmes par l'annonce du thème imposé.

Les participants ont jusqu'au **mercredi 8 février 2012 19h** pour transmettre par mail leur cliché (une photo) illustrant le dit thème à l'adresse : [resp.com.nimes@fnac.tm.fr](mailto:resp.com.nimes@fnac.tm.fr) accompagné de leur fiche d'inscription remplie et signée.

La fiche d'inscription aura pu être transmise en amont du dépôt de la photo à l'accueil de la fnac de Nîmes, 22 bd Gambetta, Nîmes. Dans ce cas les noms, prénom du participant devront figurer clairement dans l'envoi de la photo.

La photo transmise sera de **format JPEG** uniquement.

Le thème pourra être consulté sur le site Internet de la FNAC <<http://www.fnac.com>>, sur le site Internet du Festival Ecrans Britanniques <<http://ecransbritanniques.org>>, sur la page facebook de la Fnac Nîmes, à **partir du vendredi 3 février 2012 20h30**.

Le jury composé de professionnels de la photographie (photographes professionnels, responsables culturels) se réunira le **jeudi 9 février 2012** pour délibérer et élire les **3 meilleures photos**, dont les participants se verront récompensés par les lots tels que décrits dans le dit article 5.

Les critères de sélection du jury seront : respect du thème imposé et originalité de son traitement, qualité de l'approche photographique. Le Jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant du matériel le plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

## ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les lots pour les 3 participants gagnants sont dans l'ordre des gagnants sélectionnés par le Jury :

- 1) une carte cadeau Fnac de 100€
- 2) une carte cadeau Fnac de 50€
- 3) une carte cadeau Fnac de 25€

## **ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS**

L'annonce des participants gagnants sera faite le vendredi 10 à février 2012 à partir de 14h par téléphone.

La remise des prix se fera le **Dimanche 12 février 2012 à 20h30 au salon Picasso de l'hôtel Le Cheval Blanc.**

Le lot sera à retirer lors de la remise officielle des prix.

L'absence de retrait du gain avant le **12 mars 2012** vaudra abandon du prix par les gagnants.

Le participant doit obligatoirement laisser ses coordonnées complètes sur la fiche de participation. Il devra informer la société organisatrice de tout changement d'adresse, de domiciliation ou de numéro de téléphone.

Les lots ne sont pas échangeables ou remplaçables contre un autre objet ou dotation, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont interdits.

## **ARTICLE 7- AUTORISATIONS**

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire et promotionnel dans le magasin ou tout autre support promotionnel Fnac – notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants – , leurs nom, prénom, adresse, et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Chacun des trois lauréats autorise, en contrepartie de la mise en avant de leurs photographies, la représentation et reproduction gratuite de leur photos, notamment que leurs photographies soient utilisées par la FNAC et ses partenaires (la ville de Nîmes, le Festival Ecrans Britanniques, la Coupole des Halles) sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés, pendant une durée de 2 ans.

## **ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS**

Les frais de timbres (tarif lent) pour la demande de règlement seront remboursés (tarif lent) sur demande écrite à l'adresse (joindre RIB ou RIP) : **Fnac Nîmes, La Coupole des Halles, 22 bvd Gambetta 30 000 Nîmes.**

Les demandes de remboursement sans RIB ou RIP ou postées après le 8 mars 2012 (le cachet de la Poste faisant foi) ne seront pas honorées.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit :

- D'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce concours,
- De remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice du jeu ne saurait également être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu et/ou privant partiellement ou totalement le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leurs gain(s)

## **ARTICLE 10 : DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES**

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour la bonne gestion du jeu et prévenir les gagnants, conformément à la loi du 6 janvier 1978. Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de **Fnac Nîmes, La Coupole des Halles, 22 bvd Gambetta 30 000 Nîmes.**

## **ARTICLE 11 : APPLICATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.